

**ARRETE FIXANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT  
au grade d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe**

Direction Des Ressources Humaines/  
Administration du Personnel/CG

**Le Président de la Caisse des Ecoles, Maire de la Ville d'Evreux,**

**Vu** la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

**Vu** la loi n° 83-634 du 13 Juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

**Vu** la loi n°84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

**Vu** le décret n°2006-1691 modifié du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

**Vu** la délibération en date du 22 juin 2009 portant modification des ratios d'avancement de grade,

**Vu** l'avis favorable de la Commission Administrative paritaire en date du 28 janvier 2020,

**ARRETE :**

**ARTICLE 1ER :** Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe est fixé comme suit pour l'année 2020 :

NOM - PRENOM	PROMOUVABLE AU
GOMIS Casimir	01/01/2020

**ARTICLE 2 :** Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

**ARTICLE 3 :** Monsieur le Président de la Caisse des Ecoles d'Evreux certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte dont une ampliation sera :

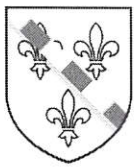
- Transmise au comptable de la collectivité
- Publiée au Centre de Gestion de l'Eure.

Evreux, le 13/02/2020

Le Président de la Caisse des Ecoles d'Evreux,  
Maire de la ville d'Evreux,



Guy LEFRAND

**EVREUX**ÉVREUX  
PORTES DE NORMANDIE**ARRETE FIXANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT  
au grade d'adjoint administratif principal de 2ème classe**Direction Des Ressources Humaines/  
Administration du Personnel/CG**Le Président de la Caisse des Ecoles, Maire de la Ville d'Evreux,****Vu** la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,**Vu** la loi n° 83-634 du 13 Juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,**Vu** la loi n°84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,**Vu** le décret n°2006-1690 modifié du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,**Vu** la délibération en date du 22 juin 2009 portant modification des ratios d'avancement de grade,**Vu** l'avis favorable de la Commission Administrative paritaire en date du 28 janvier 2020,**ARRETE :****ARTICLE 1ER** : Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint administratif principal de 2ème classe est fixé comme suit pour l'année 2020 :

NOM - PRENOM	PROMOUVABLE AU
FOUREY Geoffroy	01/01/2020

**ARTICLE 2**: Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.**ARTICLE 3** : Monsieur le Président de la Caisse des Ecoles d'Evreux certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte dont une ampliation sera :

- Transmise au comptable de la collectivité
- Publiée au Centre de Gestion de l'Eure.

Evreux, le 13/02/2020

Le Président de la Caisse des Ecoles d'Evreux,  
Maire de la ville d'Evreux,

Guy LEFRAND